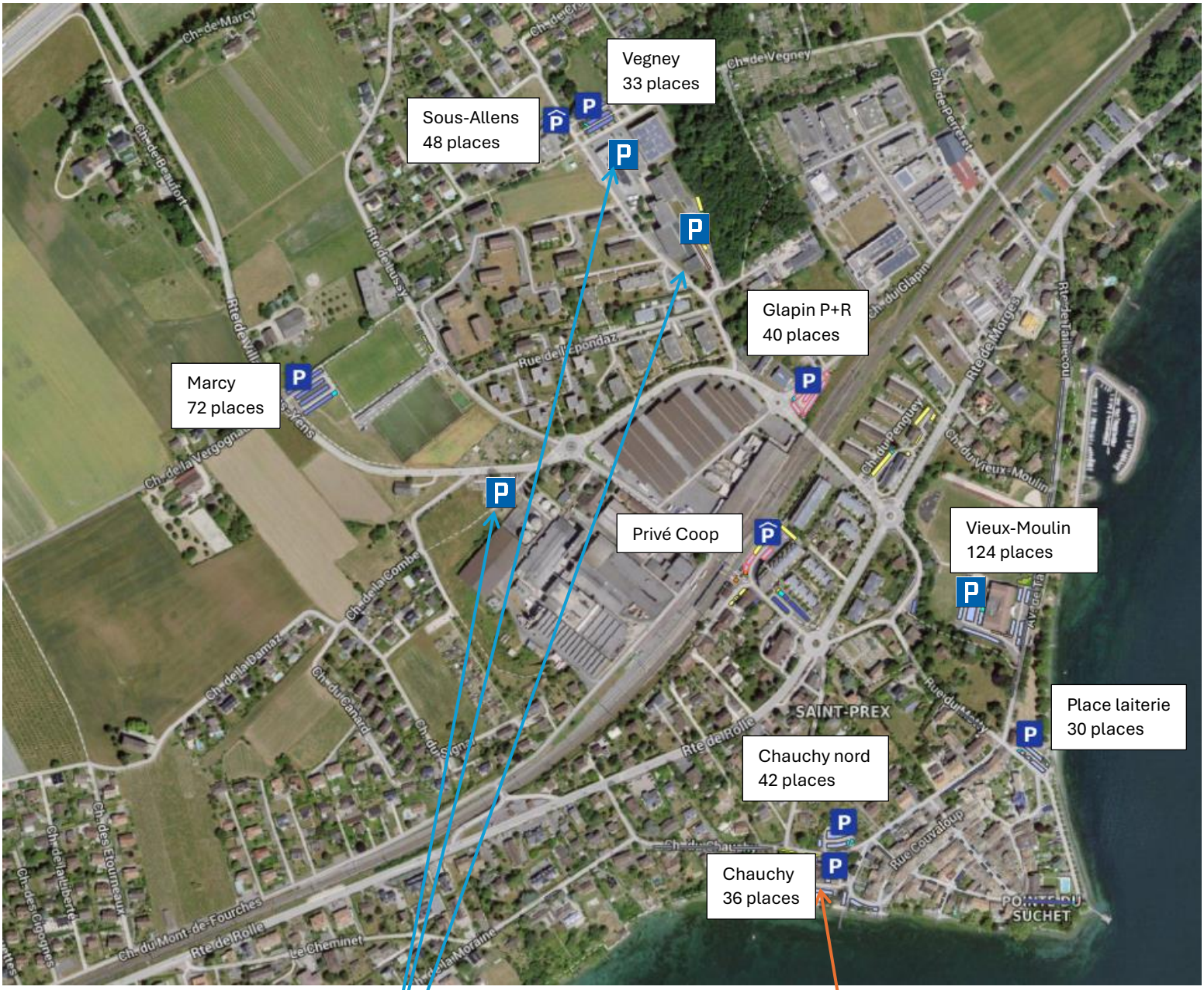
Parkings disponibles à Saint-Prex



Parkings ouverts uniquement lors de manifestations par la Commune et sur demande

Parking accessible le soir et le week-end, ainsi que toute la journée durant les vacances

D'autres places de stationnement sont disponibles à différents endroits de la Commune et dans le Bourg.

Tout stationnement non autorisé sur le domaine public ou les espaces verts est strictement interdit.

Lors de la manifestation, nous vous remercions de respecter la signalisation et les aménagements mis en place.